

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Union Internationale de Banques UIB

Siège social :65, Avenue Habib Bourguiba -1082 Tunis -

L'Union Internationale de Banques publie ci-dessous ses indicateurs d'activité trimestriels pour le 1^{er} trimestre 2007.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)

	du 01/01/2007 au 31/03/2007 (cumul)	du 01/01/2006 au 31/03/2006 (cumul)	au 31/12/2006 (*)
1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :	31 190	30 618	128 239
- Intérêts	22 079	22 129	91 852
- Commissions en produits	6 258	6 307	26 331
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 853	2 182	10 056
2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :	12 048	11 843	48 726
- Intérêts encourus	11 830	11 296	47 225
- Commissions encourues	171	516	1 352
- Autres charges	47	31	149
3 Produit net bancaire	19 142	18 775	79 513
4 Autres produits d'exploitation	8	14	178
5 Charges opératoires dont :	12 663	11 655	49 706
- Frais de personnel	9 472	8 610	37 339
- Charges générales d'exploitation	3 191	3 045	12 367
6 Structure du portefeuille :	136 752	135 135	134 347
- Portefeuille titres d'investissement	136 752	135 135	134 347
7 Encours des crédits	1 387 599	1 424 436	1 421 328
8 Encours des dépôts dont :	1 532 684	1 428 184	1 479 675
- Dépôts à vue	543 995	454 489	496 665
- Dépôts d'épargne	546 821	518 125	540 539
9 Emprunts et ressources spéciales	33 147	36 654	34 062
10 Capitaux propres	165 800	165 617	165 756

* Chiffres provisoires

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2007 T1

1- BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2006 .

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2), les "actifs préoccupants" (classe B3) ou encore les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2007, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2006 actualisée.

1.2- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

1.3- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES POUR LA DETERMINATION DE CERTAINS INDICATEURS

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- FAITS MARQUANTS

Avec l'ouverture de quatre nouvelles agences au cours des derniers mois, l'UIB poursuit son programme d'ouverture d'une vingtaine d'agences sur trente mois.